

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Référencée par **DAC Somme** — Département de la Somme, 80

📅 Édition : 13 juillet 2026 ✎ Mise à jour : 24 juillet 2026 ⌚ Version 2



Informations générales

Type de dispositif : Aides sociales / Droits / Accès aux soins

Parcours concernés

Aidants

Gériatrie et maladies neurodégénératives

Usagers et représentants d'usagers



Mission

Contexte missions

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, classées en GIR 1 à 4. Ce dispositif vise à compenser la perte d'autonomie en finançant des aides à domicile ou en établissement, afin de permettre aux bénéficiaires de maintenir leur qualité de vie et leur autonomie.

Liste des missions

- Financer les aides à domicile nécessaires au maintien à domicile (toilette, repas, déplacements, ménage)
- Couvrir les frais liés au portage de repas
- Soutenir l'installation de dispositifs de téléassistance et téléalarme
- Financer l'aménagement du logement et les aides techniques adaptées
- Participer aux dépenses liées à l'incontinence et petits équipements de sécurité
- Contribuer au financement partiel du tarif dépendance en établissement (EHPAD)
- Évaluer la perte d'autonomie via une visite à domicile ou en établissement
- Élaborer un plan d'aide personnalisé adapté aux besoins du bénéficiaire
- Assurer la décision d'attribution ou de refus dans un délai réglementaire
- Informer et accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches
- Garantir l'absence de récupération sur succession ou donation

En synthèse

L'APA est une aide financière départementale universelle qui permet aux personnes âgées en perte d'autonomie de financer des prestations adaptées à leurs besoins, que ce soit à domicile ou en établissement. Elle facilite le maintien à domicile et réduit la charge financière liée à la dépendance.

Contraintes

L'APA est accessible uniquement aux personnes âgées de 60 ans ou plus, résidant de façon stable et régulière en France, et classées en GIR 1 à 4. La demande s'effectue auprès du conseil départemental du lieu de résidence. Le dispositif est soumis à une évaluation médico-sociale et à un plan d'aide personnalisé. Le montant et la participation financière dépendent des ressources du bénéficiaire.



Conditions d'accès

Critère d'âge :

Être âgé de 60 ans ou plus pour bénéficier de l'APA.

Examen préalable :

Évaluation de la perte d'autonomie réalisée par l'équipe médico-sociale du département selon la grille AGGIR.

Lieu de vie :

Résider de façon stable et régulière en France, à domicile ou en établissement situé sur le territoire français.

Niveau d'autonomie :

Être classé en GIR 1, 2, 3 ou 4 selon la grille AGGIR ; les GIR 5 et 6 ne sont pas éligibles.



Besoins couverts

Accompagnement social et administratif

- Accompagnement administratif / social
- Évaluation médico-sociale

Accueil, orientation, évaluation, suivi

- Coordination / Appui parcours de santé
- Information / Orientation vers aides / soins

Aide aux aidants

- Soutien aux aidants

Hébergement et accueil de jour

- Hébergement temporaire

Vie quotidienne au domicile

- Aide à la mise en place d'aides humaines
- Aide au maintien de lien social
- Aide pour les actes de la vie quotidienne
- Livraison de courses à domicile



Modalités

Modalités d'intervention

À domicile

En structure médico-sociale

Modalités de saisine

Saisine directe

Saisine par le Conseil Départemental



Formulaires d'accès

Dossier à compléter auprès du conseil départemental avec pièces justificatives (identité, domicile, ressources, certificat médical).



Territoire d'intervention

Territoire : Départemental

Délai moyen d'intervention : Quelques mois



Financement

Le montant de l'APA et la participation financière du bénéficiaire dépendent de ses revenus et de ceux de son conjoint. Une part des dépenses reste à la charge de la personne selon son niveau de ressources.

Reste à charge usager : Oui

Aides au financement

Conseil Départemental



Annuaire liés

- <https://www.somme.fr/les-centres-autonomie/>
- <https://www.somme.fr/wp-content/uploads/SITE-INTERNET/Services/Personnes-%C3%A2g%C3%A9es/Rester-%C3%A0-domicile/Plaquette-FALC-APA.pdf>

Informations à titre indicatif. Données mises à jour le **24 juillet 2026**. Vérifiez auprès de l'organisme avant toute démarche.

Conformément au RGPD, certaines coordonnées personnelles ne sont pas affichées publiquement.

À PROPOS



Cairnova, édité par Alémiane

Cairnova est la plateforme propulsée par **Alémiane** qui aide les **Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** à structurer et partager leur offre territoriale d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Réservée aux professionnels du parcours de santé : coordinateurs, contributeurs et partenaires institutionnels.

Alémiane conçoit des solutions numériques au service du parcours humain. Notre mission : faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les personnes et leurs aidants, en équipant les DAC d'outils simples, performants et conformes au RGPD.

✉ jfpiat@alemiane.fr

🌐 alemiane.fr



DAC Somme

Présentation

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Somme, porté par l'association Appui Santé Somme, accompagne les parcours de santé complexes sur l'ensemble du département. Il intervient auprès des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux pour évaluer les situations, orienter vers les bonnes ressources et coordonner les intervenants — quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne accompagnée. Son objectif : favoriser le maintien à domicile, assurer la continuité des soins et soulager patients comme aidants face à des parcours souvent complexes. Basé à Amiens, avec des antennes à Abbeville et Montdidier, le DAC s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, travailleurs sociaux, coordinateurs, psychologues, médecins) qui vient en appui des acteurs de terrain, sans jamais s'y substituer.

Coordonnées

- Amiens (siège) : 354 boulevard de Beauvillé – 80000 Amiens
- Abbeville : 26-28 rue de l'Hôtel Dieu – 80100 Abbeville
- Téléphone : 03 65 89 09 19
- Mail : contact-dac@appuisantesomme.fr



Plateforme **Cairnova** propulsée par **Alémiane**.

Fiche référencée par **DAC Somme**.

Cette fiche est aussi disponible en ligne : <https://www.cairnova.fr/espace-documentaire/dac-somme/allocation-personnalisee-d-autonomie-apa>

Scanner pour accéder à la fiche en ligne

Plateforme Cairnova propulsée par Alémiane

